



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

OFFRE D'EMPLOI

201803-06
(DEUXIÈME AFFICHAGE)

COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2018

POSTE SALARIÉ TEMPORAIRE
SERVICE COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

DESCRIPTION : Relevant de la directrice communications, loisirs, événements et culture, le titulaire coordonne les activités du camp de jour estival et du service de garde.

À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes, elles peuvent être décrites comme suit :

1. Planifie, organise et coordonne la programmation d'animation estivale.
2. Participe à l'ouverture des dossiers, au suivi budgétaire et aux commandes du matériel.
3. Participe à l'élaboration, l'organisation et la réalisation des thèmes hebdomadaires.
4. Participe au processus d'embauche des animateurs-moniteurs du camp de jour.
5. Coordonne et participe à l'évaluation du travail du personnel d'animation dans l'organisation et la réalisation des activités.
6. Reçoit et analyse les plaintes et soumet ses recommandations à son supérieur immédiat.
7. Rédige un rapport final et soumet des recommandations à son supérieur immédiat.
8. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

EXIGENCES :

Expérience obligatoire. Posséder de l'expérience et des compétences en animation de camp de jour; habiletés en gestion de ressources humaines et financières. Avoir un bon esprit d'équipe, du dynamisme et un bon sens de l'observation. Être disponible à compter de la mi-mai à la fin d'août Études en éducation, travail social ou autre domaine connexe. Excellente forme physique, bilinguisme souhaitable (français, anglais), habileté à dialoguer et à négocier avec le public, entregent, personnalité agréable, permis de conduire classe 5, fiable, responsable et ayant le sens de l'organisation.

TRAITEMENT : Selon l'échelon salarial et classification à la convention collective actuellement en vigueur (Entre 16,88 \$ et 20,25 \$), selon l'échelon applicable

HEURES DE TRAVAIL : 40 heures par semaine

LIEU DE TRAVAIL : Site du camp de jour

DURÉE DE L'EMPLOI : Selon les besoins du service pouvant débuter vers la mi-mai 2018 jusqu'au 17 août 2018. Possibilité de quelques heures par semaine dès la mi-mars 2018, selon les disponibilités du candidat.

Les personnes intéressées doivent faire part de leur candidature au plus tard **le 12 mars 2018** à l'attention de :

Madame Stéphanie Croteau
Directrice communications, loisirs, événements et culture
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Poste # 201803-06
88, chemin Masson
Lac Masson (Québec) J0T 1L0
Courriel : commloisirs@lacmasson.com